



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2025

Date de convocation : **6 novembre 2025** En exercice : **15** Présents : **12** Votants : **12+2**

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, LEBRETON Jocelyne, , SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUPIN Rémy, GLOTIN Patrick, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Madame ODIE Sylvie, Messieurs FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël

Procuration : Mme ODIE à M. TOUANEL, M. GIRARD à M. CHICOINE

Elu(e) secrétaire de séance : Madame JOUANNE Annie

2025-41 : COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES – ASSAINISSEMENT ET BALAYAGE

Monsieur le Maire expose :

La Communauté de Communes informe que les deux marchés suivants arrivent à échéance le 14 février 2026 :

- Vérification et maintenance des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées,
- Balayage et nettoyage de la voirie ainsi que des abords des équipements communaux et communautaires.

Compte-tenu des délais nécessaires à la préparation et au lancement de nouvelles procédures de consultation, la Communauté de Communes envisage de conclure, avec les titulaires actuels un avenant de prolongation de quatre mois. Cette mesure permettra d'assurer la continuité du service jusqu'au début juin 2026.

Dans ce cadre, les communes souhaitant adhérer à ces futurs marchés sont invitées à délibérer avant le 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes de la communauté de communes Saint-Méen Montauban.
- D'approuver les termes de la convention constitutive du dit groupement de commandes.
- De désigner la communauté de communes Saint-Méen Montauban en tant que coordonnateur du groupement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Vote : unanimité

Pour : 12+2, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance

A. JOUANNE

